



La Ville de Marans

dans le cadre du programme
national «Petites villes de demain»



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Avec le programme des « Petites Villes de demain », le Gouvernement a souhaité apporter un soutien renforcé à de nombreuses communes qui jouent un vrai rôle de centralité et rayonnent bien au-delà de leurs seules limites administratives. L'objectif est de redynamiser leur activité, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de relever les défis de la transition écologique.

Marans fait partie des 20 lauréats de ce label en Charente-Maritime.

La réussite de ce programme tient largement à la mobilisation des élus et des acteurs locaux, dont je veux saluer l'engagement résolu dans la démarche.

D'ores et déjà, Marans a bénéficié de l'intervention d'étudiants en architecture de l'école de Paris-La Villette qui ont pu proposer des solutions innovantes en terme d'aménagement urbain.

Je suis heureux que tous les habitants puissent, au travers de ce document, mieux appréhender cette ambition partagée, au service de tous.



Nicolas Basselier
Préfet de la
Charente-Maritime

Le programme « Petites villes de demain » est un bel exemple de mobilisation de l'Etat et des Collectivités au service de la réussite des territoires. Figurant parmi les communes retenues en Charente-Maritime, Marans peut ainsi bénéficier de partenaires décisifs pour porter ses ambitions.

Fidèle allié des communes charentaises-maritimes, le Département avait naturellement vocation à intégrer ce dispositif, de par son expérience, son agilité et les moyens dont il dispose, notamment pour aider à la réalisation des études. Ce programme s'inscrit dans une logique de vision d'aménagement et de développement du territoire chère au Département. C'est ce que nous avions à l'esprit au moment de décider récemment le contournement de Marans. C'est l'objectif résolu vers lequel nous nous tournons avec les futurs « Contrats de proximité » que nous allons proposer aux EPCI et aux communes du Département pour être utile, comme à Marans et comme avec les « Petites villes de demain », au bon endroit et au bon moment.



Sylvie Marcilly
Présidente du Département
de la Charente-Maritime

Je me réjouis de voir les communes de Marans et Courçon bénéficier du programme national « Petites villes de demain ». Sa mise en œuvre contribuera à conforter leur rôle structurant au sein de notre intercommunalité conformément à l'armature territoriale définie dans notre Plan local d'urbanisme intercommunal. C'est l'opportunité d'impulser une nouvelle dynamique en prenant en compte les différents enjeux d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

Marans pourra ainsi valoriser durablement ses nombreux atouts auprès de ses habitants et des visiteurs tout en anticipant les grands changements à venir.



Jean-Pierre Servant
Président de la Communauté
de Communes Aunis Atlantique

La Ville de Marans est heureuse d'avoir été retenue pour ce programme « Petites Villes de Demain ».

Je remercie l'initiative de Monsieur Le Préfet de nous avoir proposé d'inclure cette démarche. Les enjeux pour notre commune sont importants. Ce programme va permettre à notre ville de changer de visage et d'améliorer notre cadre de vie. Il va rendre possible de nombreux projets sur notre territoire. Je pense notamment à la création d'un quartier éco-responsable, à la réhabilitation d'habitats indignes, à l'aménagement du port ou encore à l'amélioration de la rue d'Aligre qui sera revisitée en faveur du contournement mené par le Département.

Ces changements vont conforter notre objectif de 5000 habitants à l'horizon 2030 et légitimer notre commune comme pôle structurant de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.



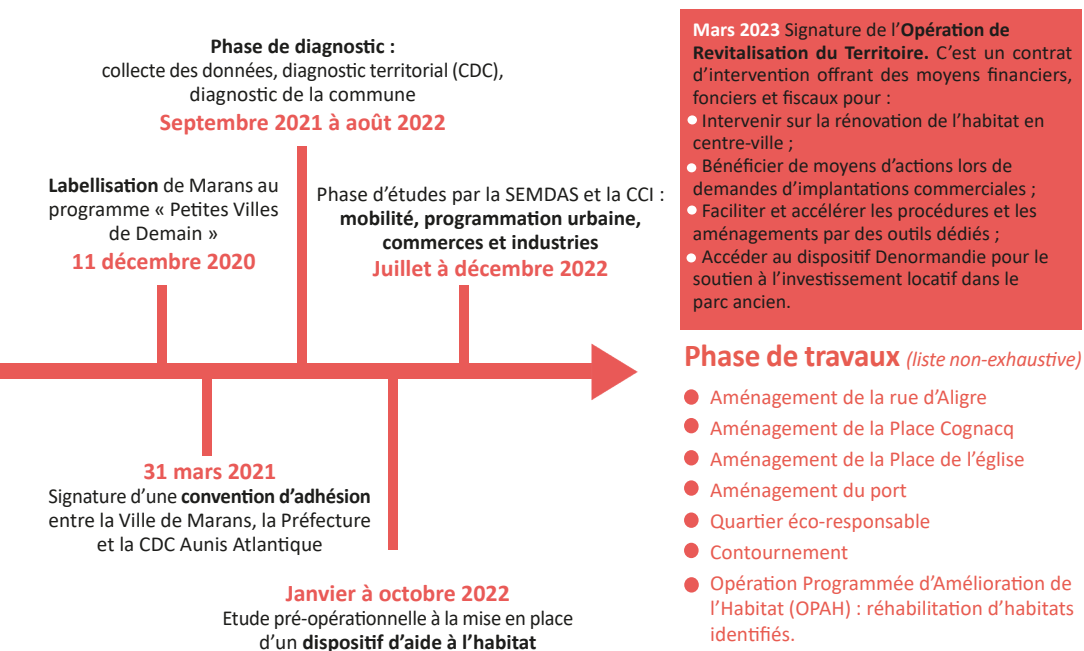
Jean-Marie Bodin
Maire de Marans

« Petites villes de demain » est un programme de l'agence nationale de cohésion des territoires lancé en octobre 2020. Il vise à accompagner les communes rurales de moins de 20 000 habitants désireuses d'améliorer les conditions de vie des habitants en les soutenant dans l'élaboration de leur projet de territoire respectueux de l'environnement.

Lauréate de ce dispositif le 11 décembre 2020, la Ville de Marans travaille, en partenariat avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique, sur ce programme afin d'identifier les secteurs à enjeux et les besoins des habitants.

A l'horizon 2030, ce programme doit permettre à la ville d'améliorer la mobilité sur son territoire, de diversifier son habitat, de développer ses commerces ou encore de redynamiser certains secteurs.

— LES DATES CLÉS —



LES ÉTUDES

Trois études sont en cours de réalisation par nos partenaires, afin d'élaborer un projet de territoire cohérent et durable.

- La CCI Charente-Maritime réalise une étude pour identifier les potentialités économiques et commerciales de la Ville.
- La SEMDAS (Société d'Économie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge) est en charge des études stratégiques de programmation urbaine et de mobilité.
- SOLIHA (Association Nationale de l'habitat privé à vocation sociale) quant à elle, effectue une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'aide à l'amélioration de l'habitat.



ÉTUDE DE LA CCI : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES

« Les CCI ont signé une convention de partenariat avec l'Agence nationale de cohésion des Territoires (ANCT) en 2021 pour apporter leur expertise dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

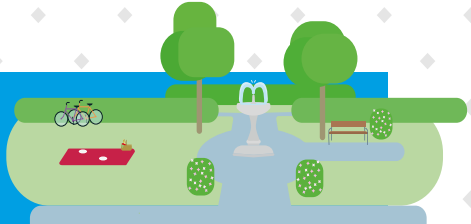
Dans ce contexte, la CCI Charente-Maritime est ravie d'être aux côtés de la Ville de Marans et de la CDC Aunis Atlantique pour les soutenir dans leur projet de revitalisation territoriale et accompagner les entreprises dans leurs mutations. »

Thierry Hautier, Président de la CCI Charente-Maritime

Cette étude est réalisée afin de développer les activités économiques de la ville :

- Identifier les potentialités économiques et commerciales ;
- Développer les entreprises et les filières d'activités présentes (nautisme, commerce, tourisme, ...) ;
- Redynamiser le commerce de centre-ville ;
- Identifier les manques et les besoins sur la commune.

ÉTUDE DE LA SEMDAS : MOBILITÉ & PROGRAMMATION URBAINE



« Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la SEMDAS et ses partenaires, Urban Hymns et ID Cité, apportent à la commune de Marans leurs expertises en réalisant une étude de programmation urbaine et de mobilité à l'échelle de la commune, et, enfin un zoom sur 4 secteurs stratégiques pour le développement du territoire identifiés comme zones à forts enjeux (le port, la gare, le centre-ville et l'entrée sud de la commune). L'objectif de cette mission est, dans la perspective de la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire en mars 2023, de réaliser un diagnostic ainsi qu'un plan d'actions opérant sur les dix à vingt prochaines années pour accompagner le développement de la commune et favoriser le vivre ensemble. Pour faciliter l'élaboration d'un projet commun et nécessairement partagé, les Marandais seront invités à participer à des ateliers au cours desquels ils pourront faire part de leurs attentes et expériences de vie sur la commune et son devenir attendu. »

Gérard PONS, Président de la SEMDAS

Cette étude est réalisée afin d'organiser les différents modes de déplacement sur le territoire et d'améliorer l'espace public pour les usagers :

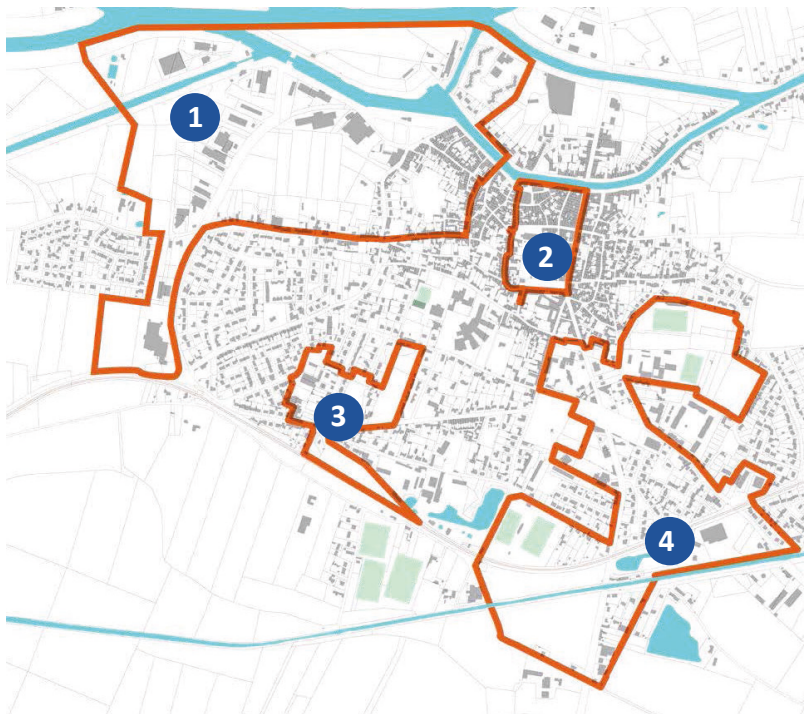
- Améliorer les entrées de ville ;
- Valoriser le patrimoine dans la zone SPR (site patrimonial remarquable) ;
- Réhabiliter, densifier et diversifier le bâti ;
- Identifier les modes actuels de déplacement ;
- Identifier les rues où les flux sont les plus importants ;
- Intégrer les modes doux (piste cyclable, zones piétonnes ...) ;
- Identifier les zones de stationnement prioritaire (véhicules et vélos) ;
- Aménager l'espace urbain et paysager : création de parc, de structures de jeux pour enfants, de city stade ... ;
- Identifier les zones où le sens de circulation devra être modifié pour la sécurité des usagers.

ÉTUDE SOLIHA : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

- Identifier les îlots prioritaires (habitats insalubres et /ou vacants) ;
- Identifier les actions et aides possibles pour les propriétaires.



LES SECTEURS IDENTIFIÉS



1 Secteur Ville - Port

3 La gare

2 Le centre

4 Secteur Sud

Plaquette éditée par la Ville de Marans
05 46 01 10 29

Retrouvez toutes nos actualités sur :
www.ville-marans.fr - Application IntraMuros



Ville de Marans

Conception et réalisation : Ville de Marans - Photos/images : Préfecture de la Charente-Maritime, Département de la Charente-Maritime, Communauté de Communes Aunis Atlantique, Ville de Marans, ©Mélanie Chaigneau, Pixabay - Ne pas jeter sur la voie publique